

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 3

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« avant le 31 décembre 2016 »

les mots :

« le 31 décembre 2016 au plus tard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.